

RÉFLÉXIONS SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT**● 1-Un rapide historique:**

- Depuis plusieurs années, les activités de la Ligue ont connu une progression constante. De ce fait, les effectifs comme les budgets ont augmenté de manière significative. A titre d'illustration, sur la période 2019/2024, le budget d'exploitation a progressé de 81% alors même que la crise covid a créé un contexte défavorable sur 2 exercices au moins . Deux indicateurs doivent appeler notre attention sur l'évolution de la structure budgétaire découlant de cette dynamique: La part de production des services a doublé pour représenter plus de la moitié des produits (50,74%) et la part des subventions publiques est restée inférieure à 30%.Ce dernier ratio est cependant à relativiser car les acteurs publics (Etat et collectivités territoriales) ne sont pas seulement des financeurs mais également les initiateurs de dispositifs dont la Ligue est l'opérateur.
- Dans le même temps, la Ligue a transformé une contrainte (l'obligation de déménager imposée par la ville de Niort) en opportunité en s'installant dans les anciens locaux de la MAIF. En effet, la superficie comme la situation du site (ZAE, proximité d'un quartier politique de la ville) ouvre de nouvelles perspectives .
- Cette croissance tous azimuts a rendu indispensable au cours de l'année 2024 la mise en place des outils de gestion et de maîtrise de l'ensemble des process et en particulier en matière de ressources humaines et de gestion budgétaire. Ce travail qui continue de mobiliser l'ensemble des salariés et des élus est aujourd'hui en bonne voie.
- Compte tenu de ces évolutions positives mais aussi du changement en cours de l'environnement, Il apparait indispensable d'envisager une nouvelle étape.

● 2-Pourquoi réfléchir à un nouveau projet de développement?

- La Ligue doit prendre en compte des risques émanant des nouvelles politiques conduites par les acteurs publics (Etat et Collectivités territoriales). Les signes se multiplient depuis plusieurs années et mettent en question l'écosystème associatif. On constate aujourd'hui une double offensive à l'encontre des associations portant à la fois sur les valeurs et sur les moyens qui leur sont alloués.
- En premier lieu , la défiance à l'égard du secteur associatif est largement partagée par les acteurs publics, toutes orientations politiques confondues. L'épisode du Contrat d'Engagement Républicain a donné une illustration presque caricaturale du refus de considérer les associations comme un élément fondamental de la démocratie et acteur de l'intérêt général. Le questionnement actuel sur les subventions publiques et les diminutions enregistrées notamment dans le domaine culturel et celui de l'éducation populaire dépassent de loin la simple question des finances publiques mais porte une interrogation plus large sur l'utilité sociale des associations.
- En second lieu, les modes de gestion publique modernes portés par le "new public management" remettent en cause les subventions et privilégient une approche "risque - bénéfice" dans l'appréciation de l'action des associations .Cela aboutit à une forme de marchandisation de l'intérêt général préjudiciable à l'autonomie des associations qui pour une part de leur action deviennent des prestataires des acteurs publics.

Certes la Ligue des Deux Sèvres a pu préserver une large part d'autonomie par le développement d'autres activités (ex: séjours vacances) .Pour autant, la perte éventuelle d'une activité lucrative telle que le SNU aurait nécessairement à court terme une incidence non négligeable sur la situation de notre association.

Le contexte délicat que traversent l'Etat comme les collectivités locales va accentuer le phénomène dans les prochaines années. Les conséquences négatives sont à prévoir sur le tissu associatif avec l'accentuation de la fragilité de certains acteurs pouvant conduire pour certains à leur disparition pure et simple. Il est vraisemblable que nous allons assister dans les 3 à 5 prochaines années à un phénomène de recomposition du secteur ,comparable à ce qui peut être constaté dans le secteur privé en situation de crise.

Enfin, dans ce contexte défavorable, il est plus que jamais nécessaire que la Ligue réaffirme ses principes d'action et témoigne de la possibilité d' un autre type de développement économique et social et trouve de ce fait pleinement sa place dans l'économie sociale et solidaire.

C'est donc pour assurer sa pérennité que la Ligue doit imaginer un nouveau projet de développement qui vienne s'adosser aux secteurs préexistants. Pour cela, elle dispose de plusieurs atouts : En interne, une équipe de salariés compétente et un site qui peut accueillir de nouvelles activités; en externe un réseau qui peut apporter son soutien et son expertise. La Ligue peut donc construire sa propre culture du développement.

● 3-Quel(s) type(s) de développement?

-Le projet de développement peut s'inscrire dans les domaines déjà investis par la Ligue. A titre d'exemple, peuvent être citées les actions éducatives ,les actions de formation ,l'action culturelle et de loisirs pour lesquelles notre organisation a une expertise reconnue.

Cependant, la liste n'est pas restrictive et il est également possible d'investir de nouveaux champs d'action dès lors qu'ils positionnent plus fortement la Ligue au sein de l'économie sociale et solidaire (ex : activités de services à la personne).

-Cette ou ces nouvelles activités doivent de toute façon correspondre à un besoin social clairement identifié . A ce titre la Ligue est garante de la qualité éthique du projet conforme à ses valeurs aussi bien en ce qui concerne les publics concernés que sur la nature des emplois créés.

L'investissement initial peut faire appel à des partenaires publics et/ ou privés mais la gouvernance restera maitrisée par la Ligue. Cette nouvelle activité doit pouvoir atteindre rapidement son point d'équilibre au niveau de l'exploitation sans contribution supplémentaire de la Ligue et sans dépendre de manière excessive des concours publics.

● 4/Le calendrier opérationnel

Dès lors qu'un accord de principe favorable serait donné à la démarche, les prochaines étapes du projet seront les suivantes :

- MARS/AVRIL : Le comité de suivi élabore un dossier de pré-engagement qu'il soumet au Bureau et au Conseil Fédéral pour décision
- Si accord,
 - MAI : Adoption définitive lors de l'AG.
 - MAI : Constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer le(s) dossier(s).
Périodiquement , des bilans d'étape sont présentés au Bureau et au Conseil fédéral.
 - DECEMBRE 2025 : Remise du projet définitif